

**Aperçu du projet de *Modalités relatives aux adjudications des obligations à très long terme du gouvernement du Canada***

Caractéristiques	Adjudication d'obligations à très long terme du gouvernement du Canada
Soumissionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les distributeurs de titres d'État (DTE) peuvent présenter leurs soumissions directement dans le Système de communication et d'établissement de relevés relatifs aux adjudications (SCERA).</li> <li>• Les clients peuvent présenter leurs soumissions par l'intermédiaire des DTE.</li> <li>• Les clients peuvent présenter leurs soumissions par l'intermédiaire de plusieurs DTE.</li> </ul>
Taille de l'adjudication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le montant maximal à adjuger sera celui indiqué dans l'appel de soumissions.</li> </ul>
Mécanisme d'établissement du prix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adjudication à prix uniforme (les soumissions acceptées sont servies au taux limite.)</li> </ul>
Processus d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les soumissions non concurrentielles sont satisfaites en premier.</li> <li>• Les soumissions concurrentielles sont acceptées par ordre croissant de rendement jusqu'à épuisement du montant total à adjuger.</li> </ul>
Numéro matricule de soumissionnaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour présenter des soumissions concurrentielles, les clients doivent obtenir un numéro matricule de soumissionnaire ordinaire ou un numéro matricule de soumissionnaire Obligation à très long terme (numéro matricule OTLT).</li> <li>• Seules les modalités prévues dans le projet de <i>Modalités relatives aux obligations à très long terme du gouvernement du Canada</i> s'appliquent aux clients qui ont un numéro matricule OTLT.</li> </ul>
Limite de soumission concurrentielle aux adjudications	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les DTE et les clients ont respectivement une limite de soumission pour leur propre compte de 50 % du montant total à adjuger.</li> <li>• Les DTE ont une limite de soumission pour leur propre compte et pour le compte de leurs clients de 100 % de ce montant.</li> </ul>
Limite de soumissions non concurrentielles aux adjudications	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les DTE ne sont pas autorisés à présenter des soumissions non concurrentielles.</li> <li>• Les DTE peuvent présenter pour le compte de leurs clients des soumissions d'un montant global maximal de 10 millions de dollars.</li> <li>• Chaque client est autorisé à présenter des soumissions d'un montant maximal de 5 millions de dollars.</li> <li>• Les clients ne sont pas tenus d'avoir un numéro matricule ordinaire ou un numéro matricule OTLT pour présenter une soumission non concurrentielle; les DTE doivent cependant classer séparément les soumissions non concurrentielles des clients.</li> </ul>
Déclaration des positions nettes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les DTE et les clients n'ont pas à déclarer leurs positions nettes sur les obligations à très long terme.</li> </ul>

Conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les DTE et les clients n'ont pas à remplir de rapport annuel de conformité relativement à leur participation aux adjudications d'obligations à très long terme.</li> </ul>
Obligation de soumission minimale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune obligation de montant minimal n'est imposée aux DTE et aux clients.</li> <li>• La Banque du Canada est habilitée à participer à chaque adjudication sans aucune restriction. Il n'est cependant pas prévu pour le moment que la Banque participe aux adjudications d'obligations à très long terme.</li> </ul>
Appel de soumissions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les appels de soumissions sont lancés au moins un jour avant l'adjudication.</li> <li>• Tout appel de soumissions lancé en cours d'exercice en vue de l'adjudication d'obligations à très long terme sera annoncé autrement qu'au moyen du calendrier trimestriel des adjudications d'obligations.</li> </ul>
Objet de la soumission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les soumissions devront être présentées sous forme de rendement.</li> </ul>
Nombre de soumissions par participant à l'adjudication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les DTE et les clients peuvent présenter jusqu'à sept soumissions concurrentielles.</li> </ul>